

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT
CANTON DE LODÈVE

## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LODÈVOIS ET LARZAC

### DÉCISION

numéro
CCDC 220614 058

portant sur

### DÉPÔT DU MUSÉUM D'HISTOIRE NATURELLE DE GAILLAC AU MUSÉE DE LODÈVE

Le Président de la communauté de communes Lodévois et Larzac,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), et notamment les articles 5211-2, 5211-10 et l'article L.2122-22 dont l'alinéa 09,

**VU** la délibération n°CC\_200711\_03 du Conseil communautaire du 11 juillet 2020 par laquelle le Conseil communautaire délègue au Président la prise de décision prévue aux articles du CGCT sus-visés,

**CONSIDÉRANT** que le projet scientifique et culturel validé en son temps par les élus, valorise l'importance des collections Sciences de la Terre et archéologie, le musée cherche régulièrement à enrichir ses collections par l'intermédiaire de dons ou de dépôts,

**CONSIDÉRANT** qu'une des missions premières d'un musée de France est, au-delà de la sauvegarde, de l'étude, de la transmission et de la valorisation de ses collections, d'acquérir des œuvres destinées à enrichir ses collections,

**CONSIDÉRANT** qu'un fossile appartenant au Muséum d'histoire naturelle Philadelphie-Thomas, 2 place Philadelphie-Thomas 81600 GAILLAC, est présent dans les collections du musée de Lodève sans que l'on puisse avec certitude en connaître les raisons et la date d'entrée antérieure à 1983,

**CONSIDÉRANT** qu'il est nécessaire de régulariser le statut juridique du fossile,

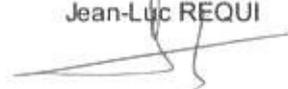
### DÉCIDE

- **ARTICLE 1** : d'accepter le dépôt, d'un an tacitement renouvelable, du Muséum d'histoire naturelle Philadelphie-Thomas d'un fossile d'Arnhardtia moureti exposée depuis la réouverture du musée,

- **ARTICLE 2** : de dire que le présent acte sera inscrit au registre des délibérations et sera transmis au service du contrôle de légalité,

Fait à Lodève, le quatorze juin deux mille vingt-deux,

Le Président  
Jean-Luc REQUI



## FICHE DE DEPOT

### Préteur :

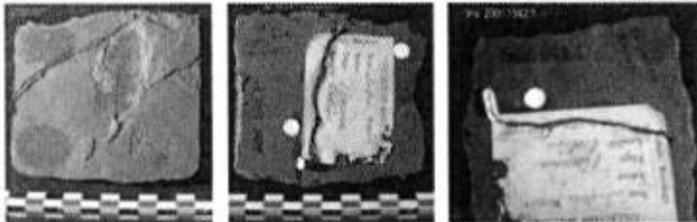
Muséum d'histoire naturelle Philadelphie-Thomas  
2, place Philadelphie-Thomas  
81600 GAILLAC

### Emprunteur :

Musée de Lodève  
1 place Francis Morand  
34700 Lodève

### Objet mis en dépôt :

Calliptéris moureti – 75 x 63 cm – Collection Boissel



### Condition de dépôt :

- Ce fossile devra être exposé au public
- Durée du dépôt : 1 an avec tacite reconduction

Fait à Gaillac, le 7 novembre 2019

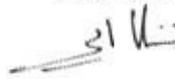
Le conservateur,  
Musée de Lodève



COMMUNAUTÉ  
DE COMMUNES  
LODÉVOIS ET LARZAC

1, Place Francis Morand - 34700 LODÈVE  
Tél. 04 67 86 90 90 - Fax 04 11 95 02 40  
contact@lodevoisetlarzac.fr  
www.lodevoisetlarzac.fr

le Conservateur  
Muséum de Gaillac



**Feuillage  
de peltaspermale  
*Arnhardtia mouretii***



collection Boissel, muséum d'Histoire naturelle Philadelphie Thomas

